10

DEUX

MÉMOIRES

SUR

LA MÉDECINE;

Par M. BACHER, Editeur du Journal de médecine.

M. DCC. LXXXIX.



DEUX MÉMOIRES (*)

SUR

LA MÉDECINE;

Par M. Bacher, Editeur du Journal de médecine.

Si Jean-Jacques Rousseau s'écrie, *que la médecine vienne donc sans le médecin*; d'autres philosophes demandent *des médecins*, et ne veulent point *de la médecine*. Ces deux paradoxes ingénieux et plaisans mènent, par leur contradiction même, à des réflexions propres à faire connoître la même vérité, *le besoin moral et physique de la médecine* : et telle est la condition humaine, qu'il faut que la médecine lui soit pernicieuse ou propice.

Aussi la médecine a-t-elle été meurtrière dans les siècles d'ignorance et de superstition; mais par-tout où les hommes seront assez raisonnables

(*) Extrait du Journal de médecine, cahier de janvier 1789.

pour bien entendre leurs intérêts, soit communs, soit individuels, ils sentiront combien il importe à leur bonheur, à leur santé, à la conservation même de leur existence, de favoriser la communication des connoissances parmi ceux des citoyens qui disposent de la vie des autres, et de proscrire enfin les secrets en médecine. La seule volonté suffit ici à tout; et ce n'est que faute de réflexions sur ce qui nous touche de plus près, que les moyens que nous indiquons, et qui immanquablement assureront des avantages précieux à l'humanité, ont été négligés jusqu'aujourd'hui. Maintenant qu'en France tous les esprits contractent l'habitude salutaire de s'attacher à des objets qui méritent la plus sérieuse attention, et que l'Administration est, à tous égards, éclairée et bienfaisante, ce n'est plus trop se flatter que d'espérer de voir bientôt discuter et admettre deux projets qui tendent à multiplier l'instruction parmi les médecins et les chirurgiens, et à garantir en même temps le public des embuches des charlatans.

DES SECRETS
EN
MÉDECINE;

Par M. BACHER, Docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, Editeur du Journal de médecine.

Majorem fidem homines adhibent iis quæ non intelligunt.
PLINE.

Le préjugé, fur-tout celui qui eft fondé fur le merveilleux, triomphe toujours de la raifon. DE BUFFON.

DES recherches exactes, des expériences multipliées, ont fouvent couronné l'efpoir & la perfévérance des médecins, en leur procurant la découverte de nouveaux moyens de foulager & de guérir; le hafard même fait trouver quelquefois un bon remède à des perfonnes qui n'ont aucune connoiffance relative à la médecine.

Il n'importe point comment s'eft faite une découverte utile: un bon remède eft une propriété pour celui qui en eft l'inventeur; il a droit d'en retirer tous les avantages qui peuvent fe concilier avec l'intérêt & la fûreté publiques.

Mais, comment fixer l'opinion qu'on doit avoir de tel ou tel *remède fecret?* Comment faut-il s'y prendre, foit pour conftater fon efficacité, foit pour prouver qu'il eft fans vertu, ou même qu'il a une qualité nuifible? Quels moyens employer pour mettre un frein à la cupidité des charlatans, pour

ſauver de leur ignorance ou de leur témérité le public, toujours crédule, toujours avide de *ſecrets?* Comment enfin inſpirer une confiance méritée pour un remède reconnu bon, & aſſurer une récompenſe à celui qui a été aſſez heureux pour faire un préſent auſſi eſſentiel à la médecine & à l'humanité? Tels ſont les objets que nous nous propoſons de diſcuter.

Nous ferons voir d'abord que tolérer des *ſecrets en médecine*, c'eſt ouvrir la porte aux abus les plus dangereux. Nous examinerons enſuite les moyens que l'on a employés juſqu'ici pour prévenir & pour réprimer ces abus; nous en démontrerons l'inſuffiſance & les inconvéniens; & nous terminerons ce Mémoire par l'expoſition d'un plan, qui nous paroît être le ſeul à ſuivre pour détruire entièrement, & le mal que font les gens à *ſecrets*, & la cauſe même de ce mal. Puiſſent nos efforts obtenir les ſuffrages des gens de l'art, la reconnoiſſance du public, & l'attention du Gouvernement, dont nous tâchons de ſuivre les vues bienfaiſantes!

PREMIERE PARTIE.

Des abus des Secrets en médecine.

Nous appelons *Secret en médecine*, tout moyen phyſique ou moral, capable d'opérer un changement dans l'économie animale, inconnu, ou réputé inconnu à l'univerſalité des médecins & chirurgiens. Or, d'après cette définition généralement adoptée, un *Secret en médecine* eſt un mal; car, ou ce remède eſt ſalutaire, & dans ce cas il ne ſauroit

être trop connu des gens de l'art ; ou il eſt dangereux, & dès-lors il faut le proſcrire.

Nous diviſerons les *Secrets en médecine* en trois claſſes. Dans la première, nous rangerons toute ſubſtance qui ne peut opérer de changement dans l'économie animale, que par la diſpoſition de l'eſprit & par l'influence de l'imagination. La ſubſtance employée étant inerte, le moyen n'eſt plus que moral, ce n'eſt qu'une pratique ſuperſtitieuſe; mais il n'eſt pas toujours condamnable, il eſt quelquefois néceſſaire (plus ſouvent même qu'on ne penſe) de conſeiller l'uſage de ces ſortes de ſubſtances. Les pratiques ſuperſtitieuſes produiſent de bons effets, lorſque des organes affoiblis peuvent être ranimés par la ſurpriſe de l'imagination & par la force de l'eſpérance. La médecine abhorre la lâcheté criminelle qui ſe prévaut de la crédulité & de la foibleſſe des hommes pour compromettre leur bien le plus précieux, leur ſanté & leur raiſon; mais la médecine ſait auſſi que l'eſpérance eſt une grande reſſource dans les maux auxquels nous expoſe le dérangement des fonctions de notre corps. La médecine ne refuſe point de condeſcendre à la foibleſſe des eſprits malades; mais c'eſt avec probité, c'eſt avec ſagacité. Combien n'eſt-il pas important, & ſouvent difficile de diſtinguer les cas dans leſquels il n'eſt beſoin que de conſoler un malade, de faire naître & d'augmenter ſon eſpérance, & ceux dans leſquels ſon état exige en même temps les autres ſecours de l'art!

Dans la ſeconde claſſe des *remèdes ſecrets*, nous placerons les remèdes dont la compoſition ſe trouve mots pour mots dans les pharmacopées, ou dans la formule deſquels on n'a fait que de légers

changemens. Beaucoup de gens prennent avec confiance, de la main d'un *homme à Secrets*, un remède avec lequel il ose promettre la guérison de vingt maladies différentes dans leurs causes, dans leurs sièges & dans leurs symptômes. Le peuple veut un *Secret;* il aime à voir *un brevet, une patente;* le charlatan lui en montre, cela suffit, & l'empressement est extrême.

La troisième classe de *Secrets* est composée de substances dont on n'avoit point encore fait de remèdes. Parmi ces nouveaux remèdes, les uns sont *salutaires*, les autres sont de vrais *poisons.* Nous savons que l'on pourroit avancer, presque comme un axiome, que tout remède est bon en soi, & que tout remède est mauvais : ainsi nous nous expliquons.

Nous appelons remède salutaire celui qui est vraiment propre à guérir certaines maladies, & qui ne peut devenir nuisible que par un mauvais emploi, soit en le donnant à contre-temps, soit en ne sachant point en proportionner les doses, soit enfin en continuant trop long-temps son usage. Ainsi un vomitif, un purgatif, un narcotique, remèdes très-salutaires entre les mains d'un homme instruit, s'ils sont administrés par un ignorant, peuvent causer les accidens les plus fâcheux : ainsi le quinquina, lorsqu'on en fait abus, laisse des suites plus graves que la fièvre qu'il a fait disparoître.

Nous appelons *poison* toute substance qui est vraiment un poison de sa nature, tel que la ciguë, l'aconit, la jusquiame, le sublimé corrosif, & quelques autres sels mercuriels salins; mais qui, prescrite par un médecin prudent, peut devenir un puissant remède, quoique le danger qu'il y a de

manier de pareilles armes, doive rendre très-circonſpect. Et cependant, que de *Secrets* dont un poiſon fait la baſe ! Avec quelle témérité, diſons mieux, avec quelle atrocité ceux qui ſe diſent les uniques poſſeſſeurs de tels *Secrets*, oſent-ils livrer à leur action la vie des perſonnes crédules ! Nous pouvons donc conclure, que le danger qui pourroit réſulter d'un pareil remède, ne peut être écarté, & que ſon bon effet ne peut être aſſuré que par les connoiſſances & la probité d'un médecin ; que ce n'eſt que chez un médecin, chez un homme dont la vie entière eſt conſacrée à l'étude & à la pratique de l'art de guérir, que peut ſe trouver le diſcernement qui fait reconnoître & juger une maladie, & qui indique la juſte application des moyens propres à la combattre.

Allons plus loin, les effets pernicieux des *Secrets* ſont ou inſtantanés, ou ſecondaires ; quelquefois des ſymptômes ſubits & alarmans retirent l'eſprit du malade de ſa funeſte léthargie : le médecin eſt appelé ; mais, en ſuppoſant même qu'on lui faſſe un aveu ſincère, ce qui n'arrive pas toujours, comment dirigera-t-il ſes ſecours ? Il ignore la nature du poiſon que le malade a pris. Cependant, quelque grand que ſoit ce malheur, il eſt encore moins à redouter, que le danger qui eſt la ſuite des effets ſecondaires du remède ; ſoit que ce remède ait déterminé lentement le développement & la métaſtaſe d'une matière délétère préexiſtante dans l'individu, mais qui étoit fixée ſur des organes peu ſenſibles & peu importans ; ſoit que le remède adminiſtré ait par lui-même une qualité vénéneuſe qui agiſſe ſourdement. Les *gens à Secrets* ne s'inquiètent

guère des ſuites du traitement; pourvu qu'ils obtiennent un ſuccès apparent & prompt, leur triomphe eſt complet. Eh ! comment la pluspart d'entre eux pourroient-ils redouter un péril, que leur ignorance ne leur permet pas ſeulement de ſoupçonner? Auſſi les voit-on toujours empreſſés à tout entreprendre ; ils veulent fondre des ſquirrhes, des cancers ; ils sèchent les vieux ulcères ; ils arrêtent en tout temps les fièvres d'accès, les migraines périodiques ; ils ne craignent jamais de ſupprimer les flux hémorrhoïdaux, les diarrhées, les flueurs-blanches ; ils répercutent les ſueurs habituelles, les maladies cutanées ; ils n'héſitent point à ſuſpendre les douleurs de goutte, de rhumatiſme, &c. Mais quelle ſuite de maux, ſouvent incurables, ne cauſe pas l'apparente guériſon de maladies qu'il faut ſavoir reſpecter ! Que ſera ce, ſi à un traitement périlleux, par la raiſon même qu'on ne devoit pas l'entreprendre, ſe joint encore l'effet vénéneux du remède ? N'a-t-on pas vu des *gens à Secrets* faire paſſer la fièvre-quarte avec un poiſon des plus ſubtils (*a*), poiſon dont l'effet eſt vraiment certain pour enlever cette fièvre, mais qui n'a jamais manqué de cauſer la mort, quelques mois après cette funeſte guériſon ?

On voit tous les jours des *gens à Secrets* pallier ou guérir les maladies vénériennes avec des ſels mercuriels. Or, les préparations ſalines mercurielles ſont toutes plus ou moins dangereuſes, &

(*a*) STAHL en rapporte des exemples dans un écrit qui a pour titre : *Venenum pro remedio venditum, febriſugum nequiſſimum.*

caufent des ravages affreux, quand on ignore ou qu'on laiffe ignorer à ceux qui en font ufage, leur qualité cauftique & corrofive; & c'eft ce que font les *gens à Secrets :* ils font accroire à leurs malades qu'ils ne leur donnent point de mercure; ils les plongent dans une fécurité perfide; ils ne les affujettiffent point au régime, ni à toutes les précautions qui feules peuvent empêcher le remède de fe changer en poifon : auffi plufieurs de ces malades deviennent-ils bientôt mélancoliques, maniaques; ils tombent dans le marafme, & périffent phthifiques.

Nous n'avons parlé jufqu'ici que des effets déja terribles de l'ignorance & de la témérité; que feroit-ce fi nous préfentions la lifte effrayante des meurtres que commet cette ignorance, quand elle eft appuyée fur la mauvaife-foi, excitée par le befoin, cimentée par ce fang-froid cruel, qui permet à des hommes de calculer leurs profits fur le nombre de leurs victimes?

Mais, objectera-t-on, un *Secret* qui feroit le réfultat d'une longue recherche & d'une combinaifon profonde, un *Secret* dont l'expérience auroit conftaté les bons effets, ne peut-il pas refter entre les mains d'un médecin favant & parfaitement honnête homme? doit-on alors lui refufer fa confiance? En admettant cette fuppofition, (ce qui répugne à l'idée que l'on doit fe former d'un médecin digne de ce nom) nous répondrons oui, oui, fans doute, il faut fe méfier d'un tel remède, par la feule raifon que ce médecin en fait un *Secret.* L'homme inftruit peut s'abufer lui-même, fon génie peut l'égarer; & quand il a adopté une opinion, il eft à craindre qu'il ne faffe que des expé-

riences trompeuſes qui ne tendent qu'à l'affermir dans ſon erreur (*a*).

Cependant mille voix s'élèvent & portent juſqu'aux nues les ſuccès obtenus par des *remèdes ſecrets :* on en conclut qu'il y en a de bons. Nous en convenons nous-mêmes; nous avouons que c'eſt par une ſuite de remèdes nouveaux que les pharmacopées ſe ſont formées, & nous ſavons que la ſcience ou le haſard peut conduire à des découvertes utiles : nous deſirons ſincèrement de voir augmenter nos moyens de faire du bien ; mais qui ſera juge de tous les *Secrets*, qui doivent ceſſer de porter ce nom ? Qui accordera aux bons remèdes nouveaux la ſanction néceſſaire pour inſpirer en eux la confiance qu'ils méritent ?

Le public eſt compoſé de trois ordres, les ignorans, les demi-ſavans, les ſavans. Les ignorans ſont abſolument incapables de choiſir ce qui leur convient ; ils n'aperçoivent point la vérité ; ils

---

(*a*) Parmi les exemples que nous pourrions citer, nous nous contenterons de rappeler que deux médecins juſtement célèbres avoient cru avoir trouvé, l'un, dans le foie de ſoufre, un contre-poiſon aux ſubſtances métalliques vénéneuſes; l'autre, dans l'eau de ſavon, un remède contre les effets de l'eau-forte qui auroit été avalée. Tous deux avoient été conduits à de faux réſultats par une analogie fondée ſur des expériences chimiques, & tous deux croyoient leur opinion appuyée ſur des faits inconteſtables ; mais tous deux étoient de bonne foi, ils ſe ſont empreſſés de communiquer ce qu'ils regardoient comme une découverte utile; & l'expérience ayant prononcé contre leurs aſſertions, ceux qui auront le malheur d'être empoiſonnés par des ſubſtances métalliques, ou d'avaler de l'eau-forte, ne ſeront point expoſés à prendre des remèdes infructueux, ou même nuiſibles.

ſont toujours expoſés au premier audacieux, au premier intrigant qui veut prendre la peine de les rendre dupes; ils rempliſſent leur rôle : on ne réuſſiroit point à les éclairer ſur leurs vrais intérêts : en vain leur reprocheroit-on leur crédulité : il ne faut point faire un crime aux moutons de ſe laiſſer manger par les loups; on doit ſeulement établir autour d'eux une garde continuelle & les garantir des approches de l'ennemi.

Les demi-ſavans conſtituent la principale partie de ce qu'on nomme la bonne ſociété. Un demi-ſavant a fait ſes humanités, ſa philoſophie, ſes exercices; il a effleuré, la littérature les arts, l'agriculture, le commerce, la juriſprudence, la théologie; il connoît les jeux & les modes; il a ſuivi des cours de mathématique, de phyſique, de chimie, de botanique, d'hiſtoire naturelle; il parle de *monades*, de *tourbillon*, de *gaz*, d'*influence céleſte*, de *nature*, de *principe vital*, de *fluide univerſel*. La mémoire ſupplée en lui au bon ſens & aux connoiſſances; il n'a rien approfondi, mais il ſait un peu de tout; il jaſe de tout; il décide ſur tout. Les demi-ſavans fourmillent de toute part. C'eſt à eux que les découvertes éphémères doivent leur fortune. Un *Secret* eſt-il annoncé ? c'eſt un coup électrique dont ils ſont les conducteurs, & par le moyen deſquels les cervelles des ignorans reçoivent enſuite la commotion.

Si l'ignorance porte à croire à des merveilles, le commencement de la ſcience porte ſouvent à croire à d'autres merveilles, dont une ignorance abſolue garantiroit; mais, ainſi que la corruption change la meilleure choſe en ce qu'il y a de pire, de même les ſciences mal digérées font éclore des ſyſtêmes,

des idées fantaſtiques, dont les eſprits les plus lourds ſont ſuſceptibles d'être affectés. L'erreur qui germe dans la tête des demi-ſavans, ne tarde donc pas à circuler de ſociété en ſociété, à prendre faveur dans le public ; & cette erreur dure d'autant plus long-temps, que l'amour-propre s'en mêle, & que l'opiniâtreté ſuit aiſément la prévention. Nous nous croyons diſpenſés de conclure qu'un demi-ſavant eſt l'homme le plus propre à prôner un *Secret*, & à en faire uſage lui-même.

Bien qu'il y ait des rapports entre toutes les ſciences, bien qu'elles s'éclairent mutuellement, néanmoins, quelle que ſoit celle qui entraîne l'homme de génie, elle abſorbe tous les momens de ſon exiſtence; il ſent que la vie eſt trop courte pour lui permettre d'approfondir pluſieurs ſciences ſous tous leurs rapports, & il n'a point la prétention d'être plus verſé dans une ſcience dont il ne fait point ſon étude particulière, que celui qui ne ceſſe de s'en occuper. Les ſavans qui ne ſont pas médecins, ne veulent donc point ſavoir mieux la médecine que les médecins eux-mêmes.

Les médecins ont à remplir une tâche immenſe, difficile, & quelquefois périlleuſe (*a*) ; & celui qui mérite, à tous égards, le nom de médecin, ne peut trouver une récompenſe proportionnée à ſes ſervices, que dans ce ſentiment délicieux qu'éprouve un homme qui peut ſe dire : *J'ai conſervé la vie à mon ſemblable.*

Si la phyſique, l'hiſtoire naturelle, la botanique, la chimie, procurent au médecin des occupations

---

(*a*) Dans les maladies épidémiques & autres qui ſe contractent par contagion.

agréables, combien l'étude de l'anatomie, & plus encorec elle des maladies, n'offre-t-elle pas d'objets rebutans? Mais lorſque le médecin connoît l'homme en ſanté, lorſqu'il a long-temps étudié l'homme maladé, ſoit dans les auteurs, ſoit dans les hôpitaux, ſous les auſpices des meilleurs maîtres, il lui manque encore une choſe bien précieuſe, & ſans laquelle la médecine n'exiſteroit pas: nous parlons de l'expérience; c'eſt l'expérience qui donne ce coupd'œil juſte, ſauve-garde contre les mépriſes; c'eſt elle qui apprend à diſtinguer les nuances des maladies, à reconnoître leurs complications, leurs déguiſemens, leurs métaſtaſes, leurs criſes, & juſqu'où s'étend l'influence des ſaiſons, du climat, de l'âge, du tempérament, & des diſpoſitions morales; c'eſt l'expérience qui apprend à ne point confondre enſemble des ſymptômes qui pourroient en impoſer, en donnant à une maladie l'apparence d'un caractère qu'elle n'a point, & ces ſymptômes eſſéntiels qui découvrent une maladie maſquée juſqu'alors; c'eſt l'expérience qui fait juger des reſſources de la nature, & des ſecours que l'art peut offrir, qui fait apprécier la valeur des remèdes, qui prouve que leur efficacité tient à leur ſage application, que leur profuſion nuit aux heureux efforts de la nature, & que cette profuſion rend l'obſervation & le jugement du médecin plus difficiles en ſuſcitant des ſymptômes, étrangers au type de la maladie. C'eſt par l'expérience enfin qu'un homme n'eſt plus ſimplement ou un phyſicien, ou un anatomiſte, ou un chimiſte, mais un médecin.

Ne cherchons plus ceux qui doivent décider du ſort des *Secrets en médecine*, & des remèdes nou-

veaux. Les ignorans vont au devant du piège qu'on leur tend; ils demandent à être trompés. Les *demi-ſavans* ſont enthouſiaſtes ; tout ce qui eſt merveilleux échauffe leur tête; tout *Secret en phyſique*, *en chimie*, *en médecine*, les intéreſſe infiniment, ils en ſont les protecteurs-nés. Mais conſolons les ignorans & les demi-ſavans, en avouant qu'il eſt difficile de rencontrer un eſprit aſſez juſte pour n'admettre que ce qui eſt hiſtoriquement reconnu, ou phyſiquement démontré.

Les hommes capables d'étudier une ſcience, de contribuer à ſes progrès, d'en faire des applications utiles à l'humanité, ont reçu avec la vie des avantages inappréciables; ils ont été ſi heureuſement organiſés que, quelque eſſor que prenne leur génie, il eſt toujours réglé par la juſteſſe de l'eſprit. Les ſavans ne ſauroient donc méconnoître que c'eſt aux médecins ſeuls qu'il appartient de prononcer ſur les objets qui concernent le rétabliſſement de la ſanté. Un évènement extraordinaire peut ſans doute exiger que des ſavans de deux ou de pluſieurs claſſes, donnent leurs avis ſur un même ſujet; un cas auſſi extraordinaire vient de ſe préſenter (*a*); & la Faculté de médecine a invité l'Académie des ſciences de ſe réunir à Elle pour donner une déciſion, que la contagion des eſprits rendoit néceſſaire.

Nous avons prouvé que les *Secrets en médecine* étoient un mal, & n'avoient été ſoufferts que par un abus funeſte. Nous avons établi que, parmi les remèdes nouveaux, nom que mériteroient quelques *remèdes ſecrets*, s'ils ceſſoient d'être in-

(*a*) Ce Mémoire a été fait en 1785.

connus,

connus, il pouvoit s'en rencontrer de salutaires. Nous avons démontré que les seuls médecins pouvoient & devoient être chargés de leur examen. Nous allons maintenant rapporter & discuter les moyens qui, jusqu'à ce jour, ont été mis en usage, soit pour empêcher, soit pour autoriser le débit des *remèdes secrets.*

SECONDE PARTIE.

Moyens employés pour réprimer ou pour prévenir les abus des Secrets en médecine ; insuffisance de ces moyens.

Tous les Gouvernemens ont eu l'intention d'arrêter l'audace des charlatans, de réprimer leurs attentats, & de prévenir les maux qu'ils ne cessent de verser sur l'espèce humaine. Sans remonter aux siècles très-reculés, sans nous appuyer de l'exemple des peuples voisins, nous trouvons que dès l'an 1370, il y eut en France des loix contre les charlatans. En 1395, *Charles VI* fit un réglement qui avoit le même objet. Il y en eut deux sous *Charles VIII;* le premier en 1481 ; le second, en 1496. Le parlement a rendu contre les charlatans plusieurs arrêts, dont l'un est de 1598. *Louis XIV*, par son Edit de 1707, confirma les réglemens antérieurs. La Société royale de médecine a successivement sollicité & obtenu des arrêts & des lettres-patentes, concernant l'examen des *remèdes secrets.* Il faut le dire, il ne résulte jamais de bien, mais il résulte toujours du mal de l'établissement d'une nouvelle commission pour examiner les *remèdes secrets.*

Quel que soit le résultat de cet examen, les charlatans se soutiennent & se reproduisent avec de nouveaux avantages; mais, à quelque point que le sgens *à secrets* se multiplient, leur subsistance sera toujours assurée; le penchant pour le merveilleux, & la crainte de la mort, sont des attributs qui distinguent l'homme des animaux, peut-être encore plus que la raison dont il est si fier.

Tant que l'on permettra aux charlatans de faire un *secret* de leur remède, tant qu'on leur accordera, par des brevets & des priviléges, le droit de préparer, de vendre & d'administrer eux-mêmes leur *secret*, ces gens auront des moyens sûrs pour compromettre l'honneur de toutes les commissions chargées de l'examen de leur remède, & de l'inspection de leur conduite; ils sauront éluder les réglemens, & résister à la volonté toujours subsistante du Souverain, qui défend de trafiquer de la vie de ses sujets.

Voyons quelle a été jusqu'à ce jour la marche qu'ont suivie les *gens à secrets*, & la manière dont on se conduit envers eux. Un *homme à secrets*, qui a, ou qui croit avoir un remède, commence par en faire l'essai; & à moins que son remède ne soit un poison assez actif pour occasionner des accidens effrayans, & qui soient toujours suivis d'une mort prompte, cet homme peut se persuader à lui-même que son remède est bon; (car il est d'observation que sur un nombre donné de maladies, il y en a plusieurs que la nature seule guérit, & guérit même quelquefois malgré le plus mauvais traitement:) aussitôt la simplicité de ceux qui n'ont pas craint de se fier à l'*homme à secrets*, l'avertit du gain qu'il peut faire en se donnant pour

guériſſeur, & l'intérêt lui crie de ne point négliger un moyen qui doit le mener à la fortune. Il a trouvé des gens crédules, il trouvera bientôt des intrigans qui s'aſſocieront avec lui, & qui lui feront avoir des certificats & des prôneurs.

On diroit qu'en tout temps, en tous lieux, il ſe renouvelle en faveur des charlatans une conſpiration contre le genre humain. Les papiers publics leur ſont d'une reſſource immanquable pour annoncer les propriétés merveilleuſes de leurs *ſecrets*. Les Rédacteurs des feuilles périodiques ſont ſans doute trompés eux-mêmes, quand ils insèrent des impoſtures avec éloge; cette erreur, quand il s'agit de remèdes, n'en eſt pas moins fatale. Les dupes viennent en foule ſe prendre à l'appât qu'un charlatan parvient ſi aiſément à préſenter par-tout.

Une légion d'enthouſiaſtes, ayant à ſa tête quelques-uns des chefs de l'intrigue, va frapper à toutes les portes; enfin celle d'un homme puiſſant s'ouvre pour le charlatan. Le grand pas eſt fait. Le protecteur ſollicite l'ordre pour faire des épreuves; il l'obtient. Ce protecteur eſt ordinairement un homme ſimple & droit; il eſt guidé par un motif louable : il veut ſervir l'humanité. Cent bouches lui répètent qu'en faiſant des épreuves, on fait un grand bien; que ſans les expériences, il n'y auroit ni médecine, ni médecin; mais nous n'avons qu'un mot à dire : *Ce ſont des hommes qu'on ſoumet à ces épreuves*. Le lieu qu'on choiſit le plus fréquemment, c'eſt l'Hôtel royal des Invalides. La foudre, en tombant ſur leur aſile, épouvanteroit moins ces braves gens, que la ſignification d'un ordre de faire encore des

épreuves. Non-seulement les malheurs, qui n'en résultent que trop souvent sont irréparables mais ces épreuves sont encore de la plus dangereuse conséquence pour la suite. Dès l'instant que l'ordre est expédié, l'*homme à Secrets* se hâte d'en répandre la nouvelle. Le public doit s'imaginer, & s'imagine en effet que cet ordre n'a été donné, que parce qu'un examen du *remède secret*, fait avec le plus grand scrupule, avant de rien tenter sur des malades, a prouvé qu'il pourroit être plus efficace que les remèdes qui sont connus. C'est à qui profitera le premier des avantages que doit procurer un *Secret* qui a mérité l'attention & la confiance du Gouvernement, au point d'en ordonner l'administration. Dès ce moment, le charlatan vogue à pleine voile, & le résultat des expériences l'inquiète peu.

En effet, les charlatans sont assez impudens pour continuer à annoncer, & pour soutenir le contraire de ce qui a été observé dans le lieu même où l'on a éprouvé leur *secret*. Citons un exemple. L'effet dangereux de l'*eau de salubrité* a fait rejeter ce remède à l'hôpital militaire dans lequel il a été essayé. On n'en a pas moins publié avec l'appareil le plus imposant, que les expériences avoient été couronnées par les succès les plus heureux, & encore aujourd'hui on continue d'afficher au coin des rues, & de distribuer à la Cour, à la ville, & dans les provinces, une analyse des procès-verbaux faits à l'hôpital militaire de Lille, pour constater les bons effets de ce poison; car cette *eau de salubrité* n'est autre chose que le sublimé corrosif dissous dans l'eau, & présenté comme un *secret*, quoique ce sel

mercuriel ait été très-fréquemment employé depuis trente ans. Mais tel eſt l'uſage des *gens à Secrets*, & tel il doit être; dès qu'on tolère, dès qu'on favoriſe les charlatans, les ſupercheries & les ſottiſes ne ſont plus que dans l'ordre des choſes. L'inverſion des principes devient complette, & il en réſulte une conduite & des effets diamétralement oppoſés aux vues du Gouvernement & à la ſûreté publique. Les excès ſont pouſſés au point, que l'on a vu des médecins oublier leurs devoirs, ſe dévouer à l'opprobre, s'attacher au char d'un *homme à Secrets*, donner des approbations inſidieuſes, & même des atteſtations notoirement contraires à la vérité.

C'eſt lorſqu'il s'agit d'*épreuves* que toute l'aſtuce des charlatans ſe développe, que leur ſoupleſſe les mène à leur but. Avec quel artifice ils parviennent preſque toujours à faire nommer pour commiſſaires examinateurs de leur remède les médecins qui leur conviennent! comme ils ſavent ſe concilier les ſuffrages! Quels reſſorts ne font-ils pas jouer pour éloigner ceux dont l'intégrité les effraye? N'ont-ils pas même quelquefois, par une ſuite d'intrigues & de tromperies, trouvé les moyens d'empêcher la publication des écrits faits pour avertir des dangers de leurs remèdes?

Quand une fois les épreuves ſont faites, il arrive de deux choſes l'une; ſi, dans le rapport des expériences, les commiſſaires reconnoiſſent au *Secret* quelque efficacité pour certains cas, alors le charlatan publie que ſon remède convient à un grand nombre de maladies, ſur leſquelles cependant les commiſſaires n'ont point prononcé; &, dans toutes les annonces, il ne manque point de

mettre que les expériences ont été ordonnées par le Gouvernement. Si au contraire l'inutilité ou le danger du remède le fait rejeter, qu'importe? l'éclat est fait, l'*homme à Secrets* crie à l'injustice: c'est l'envie, c'est la jalousie qui ont dicté le jugement des commissaires; tous les échos qu'il a su se ménager répètent: *c'est l'envie, c'est la jalousie.* La confiance augmente pour le remède, on en prend comme du fruit défendu, & le citoyen honnête qui démasque un charlatan, est exposé à des tracasseries & à des insultes: cela est arrivé nombre de fois; & M. *Cadet*, de l'Académie des sciences, vient d'être obligé de soutenir un procès contre un *homme à remède secret*, dont il avoit dévoilé la manœuvre. Un autre charlatan a publié un *factum* contre M. *de Horne*, parce que ce médecin avoit démontré son imposture, & le danger du remède qu'il débitoit. C'est une bonne fortune pour un charlatan, que d'avoir le prétexte d'invectiver un savant distingué.

Suivons la conduite, la manœuvre des *gens à Secrets* à l'abri de leurs *priviléges*, ou à l'appui des *épreuves*: l'un se vante de guérir toutes les maladies avec sa poudre unique (c'est du précipité blanc); &, pour se dédommager de la peine qu'il prend de faire accroire que c'est un remède nouveau, il ne gagne que deux cents pour un (*a*): l'autre dit qu'il est si vrai que son

(*a*) Voyez *Examen chimique de la poudre* dite *suprême*, ou *unique*, publié par M. *Croharé*. Cet Examen est suivi d'un Rapport de MM. les Commissaires de l'Académie des sciences, qui constate les expériences de M. *Croharé*.

élixir anti-vénérien ne contient point de ſublimé corroſif, qu'il guérit au contraire les accidens occaſionnés par le ſublimé corroſif; & cependant l'analyſe a découvert ce poiſon dans ſon élixir. Un troiſième vous aſſure qu'il guérit les maladies vénériennes ſans mercure; &, pour le prouver, il preſcrit quelques médicamens que les malades font préparer chez l'apothicaire; mais en même temps il donne de la main à la main un ſirop; & ſi c'eſt au printemps, à coup sûr les plantes qui font la baſe de ce ſirop, n'ont de vertus, au dire de l'*homme à Secrets*, que cueillies pendant l'automne; ſi l'on eſt dans l'arrière-ſaiſon, ces mêmes plantes ne peuvent être efficaces que ramaſſées pendant les plus fortes chaleurs. Cette petite variante, cette petite ruſe ſuffit à l'*homme à Secrets* pour perſuader que ſon ſirop ne contient point de mercure. Un autre charlatan s'eſt fait créer inſpecteur provincial des charlatans ſubalternes; &, pour ſe faire indemniſer des frais & des travaux de ſon inſpection, il a obtenu un brevet par lequel il eſt enjoint à ſes confrères qu'il doit inſpecter, de ne point approcher ſa perſonne de dix lieues à la ronde; c'eſt ainſi que dans ſes tournées, il débite ſans concurrence ſon *dépuratif du ſang*. Voyez encore cette troupe affamée de gens que le mauvais état de leurs affaires a chaſſés du commerce, voyez ces aventuriers, ces anciens militaires, ces ſoi-diſant médecins, chirurgiens, ſe preſſer, ſe heurter, ſe précipiter ſur le peuple une pancarte à la main : jugez alors & du mal qui exiſte, & de l'inefficacité des moyens que l'on a employés pour y remédier.

Mais la Société royale de médecine n'eſt-elle

point une nouvelle barrière contre les entreprises des charlatans? la Faculté de médecine de Paris n'en est-elle pas une autre subsistante depuis plusieurs siècles? Oui, sans doute; mais les charlatans évitent de se présenter à ces barrières; ils ont mille moyens pour les franchir; ils peuvent même espérer d'employer avec succès des ruses contre ceux qui les gardent; & voilà le mal aussi grand, & même encore plus grand qu'il n'étoit, parce que la confiance publique croit avoir un motif de plus pour s'appuyer.

Après avoir fait voir comment les charlatans bravoient la loi, ou parvenoient à l'éluder; comment ils obtenoient des ordres pour faire des *épreuves* dans les hôpitaux; après avoir démontré le danger extrême de ces épreuves, & les suites terribles qu'elles entraînoient, considérons maintenant les *gens à Secrets* dans le cas où ils se soumettent, en apparence, à tout ce que les réglemens ordonnent.

Le possesseur d'un remède nouveau se présente à l'une des deux Compagnies établies pour juger de ces remèdes. La Compagnie charge quelques-uns de ses membres d'en faire l'analyse, & d'en constater les propriétés; mais des médecins en petit nombre, quelque éclairés, quelque zélés, quelque attentifs qu'on les suppose, peuvent être trompés; car les *gens à Secrets* ne communiquent presque jamais avec fidélité la composition de leurs remèdes aux commissaires, ils y ajoutent d'autres ingrédiens. Ce qui le prouve, c'est que l'analyse du *remède secret* vendu par le charlatan privilégié, fournit un résultat différent de celui que les commissaires ont obtenu par l'analyse du remède que

le même charlatan leur a donné lui-même. L'analyse du *remède secret* qui se débite, fait ordinairement reconnoître que son efficacité dépend d'une substance délétère. Or, d'après les réglemens actuels, il n'y a pas de moyens de se garantir d'une pareille fraude. Le charlatan reste maître de son *secret*, que les commissaires n'ont pas le droit de divulguer ; c'est lui qui prépare son remède ; c'est lui qui le débite ; enfin, c'est lui qui l'administre. Il faut en convenir, c'est le comble de la déraison (*a*). Cependant cela ne peut être autrement, ou bien le remède cesseroit d'être un *Secret ;* car un médecin ne doit jamais se permettre d'employer un remède dont il ignore la composition, & dont, par conséquent, il ne peut connoître ni les avantages, ni les inconvéniens, dont il ne peut point proportionner les doses, ni calculer les effets. Qu'on ne nous objecte pas que des médecins se chargent quelquefois de diriger l'usage des *remèdes secrets.* Tous les certificats imprimés en faveur des *remèdes secrets*, ne prouvent qu'une chose ; c'est que, parmi les médecins, comme parmi les hommes de tous les ordres, il y en a d'ignorans & de mal-avisés.

Concluons qu'il y a un vice radical dans les réglemens concernant les *remèdes secrets ;* c'est de les tolérer ; c'est de laisser subsister des prétextes aux malversations, aux moyens d'assouvir la cupidité de gens suspects, par la raison seule qu'ils ont un *Secret* à faire valoir.

(a) *Voyez* dans la *première Partie de ce Mémoire*, ce qui fait le bon ou le mauvais succès d'un remède, pag. 8 & suiv. *Voyez* ce que c'est que l'expérience, pag. 15.

Nous avons ſondé la plaie dans toute ſa profondeur ; nous l'avons miſe à découvert pour être en état d'y apporter le remède convenable. Nous avons prouvé par les faits, que les moyens employés juſqu'ici contre les charlatans étoient défectueux, inſuffiſans, ou, pour mieux dire, ne ſervoient qu'à les favoriſer, à les encourager, qu'à leur prêter un appui. Il nous reſte à expoſer des moyens que nous croyons sûrs pour détruire entièrement le charlatanïſme des *gens à remèdes ſecrets*, & pour procurer au public tous les avantages des bons remèdes nouveaux.

TROISIEME PARTIE.

Plan de Réglemens à faire.

Les inventeurs de remèdes nouveaux peuvent ſe placer dans la claſſe des bienfaiteurs de l'humanité. Que leur remède ſoit une inſpiration de leur génie, le fruit de leurs longs travaux, la récompenſe de leur zèle, de leurs dépenſes & de leurs peines, ou que le haſard les ait favoriſés dans cette découverte, ils n'en ont pas moins de droit à la reconnoiſſance publique, & à des récompenſes proportionnées aux avantages qui réſultent de leur découverte. Ils doivent ſe préſenter avec cette noble aſſurance, qui ſied toujours lorſqu'on a l'intention de faire le bien. Que les nouveaux remèdes, ſoient ſalutaires ou nuiſibles, ceux qui les poſſèdent étant guidés par un motif louable, ils ne pourront tous qu'éprouver la ſatisfaction la plus pure. Si le nouveau remède eſt bon, celui qui en communique la connoiſ-

ſance, fait un préſent à l'humanité ; ſi le remède eſt mauvais, celui qui en eſt poſſeſſeur, auſſitôt qu'il eſt éclairé, doit renoncer à le vendre, & doit trouver encore une jouiſſance infinie dans le ſacrifice que lui preſcrivent l'honneur & la juſtice.

Mais l'eſpoir du gain étouffe quelquefois la délicateſſe des ſentimens, & on trouve peu d'*hommes à Secrets* ſenſibles au plaiſir & à la gloire que procure une action généreuſe. Cependant il eſt juſte de récompenſer le propriétaire d'un nouveau remède. Il s'agit donc de trouver le moyen de concilier enſemble la ſûreté publique, qui doit l'emporter ſur toutes les conſidérations, & l'intérêt perſonnel, ce puiſſant mobile des actions humaines. Les réglemens à faire doivent être ſimples, clairs & poſitifs, ils ne doivent laiſſer aucun ſubterfuge, aucune priſe aux interprétations détournées ; ils doivent être tels, que les ſujets du Roi ne puiſſent plus être privés des bons remèdes nouveaux; tels que les poſſeſſeurs de remèdes jouiſſent de leur propriété ; tels enfin que la malice ou la calomnie ne trouve point à s'exercer contre ceux qui ſont chargés d'examiner ces remèdes ; & pour cela, il faut que, par la nature même des réglemens, les commiſſaires ſoient à l'abri de leur propre erreur, de toute ſurpriſe & de tout ſoupçon.

D'après ces réflexions, nous penſons que, 1°. il faudroit défendre à toute perſonne, de quelque état qu'elle fût, de préparer, vendre & adminiſtrer un *remède ſecret*, ſous telle peine qu'il paroîtroit convenable d'infliger.

2°. Tout poſſeſſeur de *Secret* ſeroit obligé d'a-

dresser au premier médecin une copie de la manière dont se prépare & s'administre son remède, & pareille copie à chaque médecin inspecteur général des hôpitaux militaires, des hôpitaux de la marine & des hôpitaux civils; & encore une pareille copie au secrétaire qui seroit chargé de la correspondance & du dépôt des pièces justificatives.

3°. Le possesseur du remède seroit averti de venir présenter lui-même aux médecins inspecteurs une copie pareille à celles qu'il leur auroit adressées. Cette copie, après avoir été collationnée & signée par les inspecteurs, seroit rendue au possesseur du remède, qui signeroit en même temps que les inspecteurs, & les quatre premières copies, & le procès-verbal qui seroit dressé de toute cette opération.

4°. Les inspecteurs des hôpitaux adresseroient trois de ces copies collationnées & signées; savoir, l'une au premier médecin du Roi, l'autre à la Faculté de médecine de Paris, la troisième à la Société royale de médecine; la quatrième resteroit entre les mains du secrétaire (*a*).

5°. Le premier médecin du Roi, la Faculté de Paris, & la Société royale de médecine, donneroient par écrit aux inspecteurs des hôpitaux leur avis provisoire & motivé, soit pour admettre, soit pour rejeter le remède proposé.

6°. Dans l'un & l'autre cas, les inspecteurs des hôpitaux feroient imprimer les avis du premier

(*a*) Toutes ces copies collationnées & signées justifieroient les opérations des inspecteurs.

médecin du Roi, de la Faculté de Paris, & de la Société royale, avec la copie de la compoſition du remède & de la manière de l'adminiſtrer, & ils enverroient un exemplaire de cet imprimé au premier médecin du Roi, aux médecins de la famille royale, à ceux de la Faculté de Paris, de la Société royale, & des trois départemens (*a*).

7°. Si le remède propoſé offroit quelque choſe de nouveau, & ſi en même temps il étoit admiſſible, les médecins des différens départemens ſeroient chargés de faire avec ce remède toutes les expériences néceſſaires, & d'en tenir un journal exact.

8°. Les médecins des différens départemens enverroient une copie de leurs procès-verbaux d'obſervations au premier médecin du Roi, & une copie aux inſpecteurs des hôpitaux, qui communiqueroient ces procès-verbaux à la Faculté & à la Société royale de médecine.

9°. Ces deux Compagnies prononceroient définitivement ſur le mérite du remède propoſé; elles adreſſeroient leur avis au premier médecin du Roi, & aux médecins inſpecteurs des hôpitaux, auxquels elles renverroient en même temps les ſuſdits procès-verbaux.

10°. Le premier médecin du Roi propoſeroit au Gouvernement les récompenſes à accorder, ſoit aux citoyens, ſoit aux étrangers qui auroient

(*a*) Il eſt néceſſaire de donner cette publicité même à un mauvais remède; c'eſt le ſeul moyen d'impoſer ſilence aux gens de mauvaiſe foi, & d'empêcher que par la ſuite ce même remède ne ſoit encore préſenté comme une choſe importante.

communiqué de bons remèdes dans des maladies contre lesquelles l'art n'avoit que peu ou point de ressources, ou qui auroient communiqué seulement des remèdes nouveaux, plus efficaces que les remèdes connus.

11°. Toutes les pièces résultantes de ces opérations, ainsi que la manière de préparer & d'administrer le remède nouveau, seroient imprimées & adressées par les médecins inspecteurs des hôpitaux, à tous les médecins du royaume, & aux premiers médecins de tous les Souverains de l'Europe.

Que l'on admette ce plan, & qu'il serve à établir une réforme devenue indispensable pour l'intérêt public : dès-lors tous les abus des *Secrets* sont détruits, pour faire place aux avantages que peuvent procurer les remèdes nouveaux.

Les réglemens que nous proposons n'exposent à aucun inconvénient; ils n'écarteront jamais que les gens mal intentionnés, ils encourageront à la recherche & à la publicité des découvertes utiles.

Le public sera instruit du jugement qui sera porté sur les nouveaux remèdes; il sentira que ce jugement ne peut être qu'éclairé & impartial, puisque ces remèdes ont cessé d'être des *Secrets*, & puisque la publicité des expériences, le nombre des observations, & le concours de presque tous les médecins du royaume, ne permettent ni la surprise, ni la faveur, ni la malveillance. Les épreuves seront dépouillées de tout ce qu'elles ont d'odieux; les malades se prêteront avec confiance & avec sécurité à faire usage des remèdes qui auront été examinés par la Faculté de médecine de Paris & par la Société royale, & dont les mé-

decins qui les adminiſtreront auront une entière connoiſſance.

Les propriétaires de nouveaux moyens de guérir ſeront diſpenſés de toute démarche humiliante & faſtidieuſe, ils ſeront aſſurés d'obtenir des récompenſes proportionnées à l'importance du ſervice qu'ils auront rendu.

Mais ce plan ne ſera qu'un projet infructueux, ſi une loi, ſévèrement exécutée, ne commence point par défendre toute annonce & tout débit de *remèdes ſecrets.* C'eſt dans ce cas que la rigueur eſt ſalutaire. Cette loi, ſur la néceſſité de laquelle nous inſiſtons, & ce plan que nous propoſons, nous paroiſſent dignes de notre auguſte Souverain; ils ſatisferoient à-la-fois ſa juſtice & ſa générosité; ils deviendroient une nouvelle marque de ſon amour pour ſes peuples, & préſenteroient un exemple à ſuivre à toutes les nations policées.

FIN.

MÉMOIRE

SUR

UN MOYEN DE PERFECTIONNER

L'ART DE GUÉRIR;

Par M. BACHER, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, Editeur du Journal de médecine.

Les Facultés de médecine et la Société royale, les Collèges de chirurgie, et même les différentes Académies du royaume, contribuent aux progrès de l'art de guérir; mais quel qu'ait été, et quel que puisse être par la suite le succès des travaux de ces Compagnies, l'utilité d'un Journal de médecine n'en est pas moins incontestable : disons plus, ce journal présente un avantage qui lui est propre; il offre le moyen le plus naturel, le moyen le plus facile, le plus économique et le plus assuré, dont le Gouvernement puisse disposer pour favoriser l'instruction parmi les médecins et les chirurgiens du royaume. Etablir la vérité de cette proposition, c'est procurer au Gouvernement la satisfaction d'admettre un projet,

et d'ordonner un travail, dont les résultats serontdes plus intéressans pour l'humanité.

Commençons par donner une idée exacte de l'état actuel du Journal de médecine, elle fera apprécier les services qu'il a déja rendus, et les nouveaux avantages qu'il procurera, par les additions que l'Editeur propose d'y faire.

Etat actuel du Journal de médecine.

Ce Journal communique, 1°. les observations faites dans les hôpitaux militaires (*a*); 2°. d'autres faits de prati-

(*a*) Les soldats sont sujets à des maladies auxquelles d'autres hommes sont moins exposés; & par cette raison même, lorsque ces maladies, bien plus fréquentes dans la vie militaire, attaquent des hommes dans la vie civile, elles les exposent à un danger plus imminent, en ce que leur traitement est dirigé avec moins de sagacité par leurs médecins ordinaires, que ne l'est celui des soldats par leurs officiers de santé; car les médecins et chirurgiens qui ne sont point attachés aux régimens ou aux hôpitaux militaires, ne peuvent point, sur des cas qu'ils ne sauroient observer souvent, acquérir, par leur propre expérience, des notions assez exactes pour apprendre à porter dans l'occasion des secours que le salut des malades exige. A cette considération, il faut en ajouter une autre; c'est que toutes les branches de l'art de guérir sont tellement liées entre elles, qu'un médecin, en acquérant de nouvelles connoissances sur quelques maladies particulières, devient nécessairement meilleur observateur, et par-là même, plus habile à traiter toutes les maladies.

Ces réflexions, aussi simples qu'elles sont vraies, ont

que, sous le titre d'*Observations*, de *Recherches*, de *découvertes*, de *Mémoires*, de *Remarques*, etc.; 3°. des Annonces, des Notices ou des Extraits de livres, et un *Précis* des Avis, Mémoires et Instructions de médecine publiés par ordre du Gouvernement; 4°. des articles Topographiques et Météorologiques; 5°. l'exposé des travaux de plusieurs Compagnies de médecine, et de la plupart des Académies.

Ainsi, quoique le Journal de médecine n'ait pas encore acquis le complément dont il est susceptible, il contient, en grand nombre, des articles qu'on desire souvent de consulter, et qu'on desire toujours de trouver dans le moment du besoin. Il falloit donc que l'Editeur s'occupât d'un nouveau travail; et, quelque pénible, quelque dispendieux qu'il fût, le motif qui l'a fait entreprendre a fait vaincre la

---

fait sentir combien il est intéressant, pour la conservation des citoyens de tous les ordres, de communiquer les observations faites par les officiers de santé du département de la guerre, à tous ceux des médecins et des chirurgiens qui s'occupent le plus de leur instruction. L'agrément que j'ai obtenu de faire tirer de ces observations un nombre d'exemplaires à part, égal à celui des Souscripteurs, pour être réunis à l'ancien Journal de médecine, procurera cet avantage à la médecine et à l'humanité.

difficulté de l'exécution. Il falloit une Table générale (*a*) ; il falloit présenter dans un ordre convenable, non-seulement toutes les pièces insérées en entier dans le Journal, et tous les intitulés des livres dont on a rendu compte, mais encore un ensemble de tout ce qui est relatif à un article, et qui, sous des intitulés différens, se trouve répandu dans toute la collection du Journal, soit comme faisant partie des pièces qui y sont insérées en entier, soit dans les extraits ou notices des livres. Par ce rapprochement, le lecteur peut trouver dans le Journal de médecine, sur toutes les parties de l'art, une espèce de traité, avec un avantage qui ne s'offre que dans un recueil de ce genre, puisque n'étant que le dépôt des écrits d'un grand nombre d'observateurs, aucun systême n'y peut prévaloir.

On ose se flatter que le plan de la Table du Journal de médecine servira désormais de modèle à celles qu'il y

(*a*) Cette Table sert pour les LXV premiers volumes qui ont été publiés depuis 1754, jusques et compris 1785. Depuis 1786, on joint à chaque cahier de décembre une Table pour les quatre volumes qui ont paru dans l'année : cette Table annuelle est toujours faite d'après le plan de la Table générale pour les LXV premiers volumes.

aura à faire pour toutes les grandes collections ; et si les Tables indicatives bien faites servent à avancer les sciences, et à en faciliter la pratique, on doit regarder celle que nous venons de publier comme un des plus beaux présens qui ait été fait à l'art de guérir.

Tel est l'état actuel du Journal de médecine ; mais bien que le nombre des Souscripteurs soit de beaucoup augmenté, le produit des abonnemens ne suffit pas aux frais indispensables pour conserver à ce recueil le degré d'utilité qu'il a acquis depuis quelques années ; et cependant le Journal de médecin n'a point encore le complément qu'il importe aux citoyens de tous les ordres, à la médecine et au Gouvernement de lui donner.

Ce Journal devroit, de mois en mois, recueillir toutes les bonnes observations, dont il seroit important de ne pas différer la publication, jusqu'au temps qu'elles pourroient paroître dans les collections académiques ; sous quelque titre que les observations et autres articles relatifs à la médecine et à la chirurgie, fussent insérés dans les collections académiques françoises et étrangères, le journal de médecine

devroit en faire mention (*a*). Ce journal devroit aussi présenter, dans l'année même, la notice de tous les ouvrages nouveaux; enfin ce journal, en rapportant les cas où il s'agiroit de maladies difficiles à connoître et à guérir, devroit offrir en même temps un précis de la théorie et de la pratique des meilleurs auteurs, en remontant, lorsqu'il en seroit besoin, à ceux des temps les plus reculés. Beaucoup de connoissances précieuses sont enfouies; il y a bon nombre d'excellens livres, que la plupart des praticiens ne peuvent ni lire, ni même consulter, soit à cause de l'impossibilité de se les procurer, soit parce que ces ouvrages sont écrits dans des idiômes étrangers.

Tout ce travail cependant deviendroit inutile, il ne feroit que modifier nos erreurs et perpétuer nos fautes, s'il ne se faisoit d'après une méthode

---

(*a*) Plus est riche le fonds que nous tenons de nos prédécesseurs, et plus, par la suite, les Compagnies savantes et les auteurs en particulier publieront d'écrits sur l'art de guérir, plus aussi notre Journal acquéreroit d'utilité, plus même il deviendroit néceſſaire, puisque d'après notre plan même, et au moyen de nos Tables annuelles, il serviroit non-seulement à faire connoître promptement les travaux des Académies et des Auteurs en particulier, mais encore à en rappeler le souvenir, et à en procurer la jouissance au moment même du besoin.

qui pût nous les faire reconnoître, s'il ne se faisoit d'après ce septicisme, sans lequel les plus excellentes facultés de notre ame ne se développent jamais, sans lequel notre jugement nous égareroit sans cesse : bien que les médecins aient moins méconnu le septicisme que les autres hommes, leurs observations n'ont point cependant procuré à l'art les avantages qu'elles sembloient promettre.

Parmi les observations qui nous ont été transmises depuis des siècles, il y en a un nombre incalculable qui ne prouvent rien, sinon l'ignorance, la crédulité, la présomption, souvent même la mauvaise foi des prétendus observateurs ; mais maintenant que la plupart des systêmes, anciens et modernes, sont si universellement appréciés, qu'il faudra bien renoncer à les reproduire, maintenant qu'il devient de plus en plus honteux d'attribuer tel ou tel effet à telle ou telle cause, avant que d'avoir, sous tous les rapports, examiné le fait dont il est question, les résultats de l'observation avanceront nécessairement les progrès de l'art de guérir (*a*). Parmi les moyens

(*a*) Jamais les médecins n'ont eu moins de prévention,

qui peuvent accélérer des progès si désirables, il en est un qui doit particulièrement fixer notre attention, en ce qu'il est essentiel, et que pourtant il a été scandaleusement négligé ou perverti.

Remontons un instant à l'origine du Journal de médecine, qui date de juillet 1754. C'est en 1758, que dans ce Journal on a commencé à rendre compte d'un petit nombre de livres nouveaux, encore ces annonces avoient plutôt pour objet de faire vendre certains livres par quelques libraires, qu'à donner une juste idée de ces ouvrages. On a aussi annoncé, et on continue d'annoncer des livres de médecine dans la plupart des feuilles périodiques,

---

jamais ils n'ont eu plus de connoissances exactes; un grand nombre d'entre eux peut réellement amener l'art vers sa perfection : ainsi ce seroit concourir avec eux à bien mériter de l'humanité, en excitant leur émulation, en soutenant leurs travaux par des témoignages de reconnoissance, certainement honorable, en ce qu'elle seroit revêtue d'une publicité (du jugement de la Faculté & de la Société de médecine de Paris,) qui en rehausseroit le prix. C'est à ces récompenses, modiques en elles-mêmes, mais que l'estime des concitoyens rend infiniment flatteuses, que la Société de médecine doit le zèle de ses correspondans. Le Journal de médecine réclame la même faveur pour les siens. Son objet est le même, et de plus nous devons dire que le Journal de médecine se trouvant entre les mains d'un plus grand nombre de praticiens, que ne le sont les Mémoires de la Société de médecine, il est, sans contredit, de l'intérêt public d'accorder des prix aux correspondans du Journal de médecine.

mais le plus souvent de manière à induire en erreur. Les extraits de ces livres sont presque toujours fournis par les auteurs, et admis sans réserve par des journalistes qui, n'ayant aucune connoissance en médecine, ne peuvent apprécier ni le livre, ni le compte qui en est rendu. Il arrive de-là que, sans le vouloir, les journalistes confondent l'ouvrage d'un homme de mérite avec celui d'un charlatan, et qu'ils distribuent des éloges à l'un comme à l'autre. Un pareil inconvénient ne doit sans doute pas décourager ceux des médecins et des chirurgiens qui ont de bons ouvrages à publier; mais il n'en facilite pas moins les entreprises de ces hommes qui craignent peu l'animadversion de leurs juges compétens, pourvu que d'ailleurs ils obtiennent des succès qui les mettent en possession de disposer de la crédulité du public; et jusqu'à présent, on n'a pu s'opposer à un tel abus.

Mais si les notices des livres nouveaux sont utiles à tous les savans, les médecins et les chirurgiens qui doivent leurs premiers soins aux malades, et qui ne peuvent destiner qu'une partie de leur temps à l'étude, ont particulièrement à desirer que toutes les no-

tices des ouvrages qui les intéressent soient réunies dans un même recueil, et dans lequel, nous le répétons encore, au moyen d'une Table indicative, ils puissent dans l'instant trouver l'ensemble des articles qu'ils ont à chercher.

Plus une bibliographie médicale intéresse l'art de guérir, plus il faut apporter d'attention et de soins au travail qu'elle exige pour donner une idée exacte de ce que les livres nouveaux contiennent de bon, d'incertain, d'inutile ou de dangereux. Une telle bibliographie communiquera promptement les découvertes faites chez l'étranger; elle multipliera les connoissances, et invitera à faire la traduction des ouvrages qui méritent cet honneur. Elle procurera d'autres avantages; elle empêchera qu'on ne regarde comme une découverte, ce qui auroit déja été publié dans les siècles passés; et pour citer un exemple récent, si nous avions eu connoissance des écrits de *Wirdig*, de *Maxuel*, de *Santanelli*, de *Tenzelius*, *Mesmer* n'eût pu répandre en France une contagion dont le Gouvernement a dû enfin arrêter les progrès.

Nous serons attentifs à rétablir l'ordre chronologique des systêmes erro-

nés, des secrets, des *merveilles*, à mesure que des imposteurs modernes les reproduiront; mais nous serons encore plus empressés à rendre hommage aux savans qui nous communiqueront leurs découvertes, ou qui attireront et fixeront notre attention sur des choses utiles, que la légèreté et l'inconséquences si naturelles aux hommes, auroient fait tomber dans l'oubli. Nous nous estimerons heureux, quand nous aurons à offrir un juste tribut de reconnoissance aux auteurs dont les travaux auront contribué à l'avancement de l'art; nous n'oublierons jamais que la critique ne sauroit être trop honnête, lorsque l'erreur est involontaire: elle ne doit sans doute pas être si ménagée dans les autres cas; elle doit toucher au but, qui est de garantir des prestiges de la mauvaise foi, de l'arrogance, et même de la fatuité.

Notre travail n'ayant que les progrès de l'art de guérir pour objet, nous nous ferons toujours un devoir de réparer promptement l'erreur dans laquelle nous aurions pu tomber nous-mêmes, et nous nous engageons à insérer dans le Journal de médecine, toute réfutation de nos notices, qui aura été approuvée par la Faculté et par la So-

ciété de médecine de Paris : ainsi les auteurs qui penseront avoir à se plaindre du compte que le Journal de médecine auroit rendu de leurs ouvrages, pourront à cet égard réclamer la décision de la Faculté et de la Société de médecine.

Bien que l'Editeur ait successivement augmenté le nombre des notices, la bibliographie médicale reste et restera très-incomplette, tant qu'il n'obtiendra point du Gouvernement les secours nécessaires pour rendre compte de tous les ouvrages qui paroissent en France et chez l'étranger, sur la médecine et sur les sciences qui y sont relatives. Le prix de l'abonnement au Journal de médecine ne suffit pas pour permettre à l'Editeur d'augmenter le nombre des articles bibliographiques, et il ne peut point se permettre d'augmenter le prix de l'abonnement ; car il en résulteroit une diminution du nombre des Souscripteurs.

Principes certains et économiques pour multiplier l'instruction parmi les médecins et des chirurgiens.

Qu'il soit permis d'exposer les principes qu'il importe d'adopter. Pour exciter une grande émulation parmi les

médecins et chirurgiens du royaume, pour contribuer essentiellement à leur instruction générale, et pour avancer les progrès de l'art sous tous les rapports, il importe à-la-fois, et de publier un Journal de médecine qui ait tout le complément possible, tant par les observations pratiques, que par la notice des livres nouveaux, et d'en modérer assez l'abonnement pour qu'il n'excède point celui d'un autre livre de médecine qui se vendroit chez un libraire.

Idée du Journal de médecine, d'après l'ensemble du plan de l'Editeur.

Par l'admission de ce projet, le Journal de médecine recueillant les observations faites dans les hôpitaux militaires, avec beaucoup d'autres observations intéressantes communiquées par les médecins et chirurgiens du royaume, offrant de plus, dans l'extrait des livres nouveaux, l'analyse des systêmes brillans de la théorie et celle des sages préceptes, fruits de l'expérience et de la réflexion; faisant en même temps connoître les découvertes dans la physique médicale, dans la chimie, dans la botanique, dans l'art vétérinaire, et généralement tout ce qui a

rapport à la médecine, à la chirurgie et à la pharmacie ; le Journal de médecine sera à l'avenir (qu'on permette l'expression) des archives où seront déposés les titres les plus sacrés de l'art de guérir, et où, au moyen de la Table générale et des Tables annuelles, comme nous l'avons déja dit, chaque article pourra être consulté dans le moment même du besoin. Dans un exercice aussi hasardeux, aussi intéressant et aussi difficile que celui de la médecine et de la chirurgie, dans un exercice qui exige à-la-fois des connoissances immenses, des talens supérieurs et une présence d'esprit imperturbable, il est bien important de pouvoir, dans l'occasion même, rectifier son jugement et suppléer au défaut de sa mémoire. On laisse à juger, lorsque la vie dépend d'un renseignement prompt et de l'application du remède propre, combien il est heureux pour un malade, et satisfaisant pour son médecin, d'avoir la certitude de trouver dans un instant l'exposé de toutes les connoissances acquises jusqu'à ce jour sur l'objet de leur sollicitude commune.

Quels que soient les avantages que

l'humanité ait à espérer d'un tel travail, il ne pourra cependant point s'exécuter, à moins que le Gouvernement n'accorde au Journal de médecine, des secours à la faveur desquels, comme il a déja été dit, l'abonnement à ce journal puisse être proportionné au peu de fortune des médecins et chirurgiens de province. Mais si, pour acquérir le complément dont il est susceptible, le Journal de médecine a besoin des graces du Gouvernement, en revanche, et par la raison même que le produit des abonnemens contribuera à une bonne partie de la dépense qu'il nécessitera, ce journal offre aussi au Gouvernement le moyen le plus économique de perfectionner la médecine et la chirurgie; et si les Editeurs qui m'ont précédé n'ont point proposé ce plan, c'est que l'immensité du travail qu'il suppose, et les frais à faire, ne leur auront sans doute pas permis de donner assez de suite à leurs premières idées pour en tracer le développement; mais dans un temps où les esprits sont assez éclairés pour se diriger par des principes d'utilité publique, un projet dont les motifs sont fondés sur les devoirs mêmes de l'hu-

manité, obtiendra la protection du Gouvernement, et tous les sujets du Roi ne forment qu'un vœu pour le voir se réaliser.

La différence est grande, quand il s'agit de la vie ou de la mort, d'avoir affaire à un homme ignorant ou à un homme instruit; des accidens inévitables et sans nombre, et leur organisation même, imposent à tous les hommes la nécessité de beaucoup exiger des médecins: la tendresse, l'amitié, l'humanité, invoquent la médecine en tout lieu et à tout instant. Les François béniront le nom du Roi, qui donnera à leurs médecins et à leurs chirurgiens la possibilité d'acquérir les connoissances, les qualités et les talens que chacun desire de trouver en celui auquel il doit confier sa conservation; et puisque l'art de consoler, de soulager et de guérir les malades a cette excellente prérogative, qu'en se perfectionnant il procure également des avantages précieux à toutes les nations policées, c'est à la France à s'attribuer la première, et à décider un si beau genre de succès.

FIN.